

Compte-rendu du CHSCT du SCL des 29 et 30 Juin 2021

Vos représentants **Solidaires CCRF & SCL** pour ce CHSCT en visioconférence étaient Ingrid Marchal et Cédric Delattre.

Cette réunion s'est tenue en présence de : M. Picart, chef du SCL ; Mme De Bellis, responsable du pôle RH ; M Cronopol, ISST ; Dr De Lescure, représentant la médecine de prévention ; la RDSSE, la secrétaire du CHSCT, les représentant-es du personnel en CHSCT et les RSSE des laboratoires.

1 - Approbation des PV des CHSCT des 30 et 31 mars et des 4 et 5 mai 2021

En préalable, **Solidaires** a soulevé le problème des fiches SST indiquées comme ayant été clôturées pendant le CHSCT de mars dernier alors que cela n'avait pas été fait dans l'application, posant ainsi un problème pour l'approbation du PV.

Le président du CHSCT nous a répondu qu'il les a effectivement clôturées le matin même de ce CHSCT. Après vérification, le PV a donc pu être approuvé à l'unanimité, tout comme celui de mai, après quelques demandes de modifications / corrections.

2 - Examen du tableau des suites données aux CHSCT des mois de mars et de mai

Les tableaux des suites ont été exploités avec les explications sur les actions menées depuis les réunions du CHSCT :

- Concernant celui de mars, beaucoup de points ont été vus lors de ce CHSCT. Pour le reste il n'y a pas eu de remarque particulière sur les actions menées.
- Celui de mai, qui concernait, pour rappel, l'examen des DUERPS et PAP, a vu la plupart de ces actions réalisées.

Solidaires est revenu sur plusieurs points :

- Achat de marchepied au L35 : a-t-il permis de résoudre le risque indiqué en ligne 43 du DUERP du L35 (risque lié à l'activité physique : maintenance en hauteur) ? La RSSE nous a indiqué que c'était les agent-es eux-mêmes qui avaient choisi le marchepied et qu'il donnait visiblement satisfaction.
- Problème de téléphonie avec les collègues en télétravail (ligne 22 du DUERP de Lyon). L'UD nous a répondu que le sujet avait été pris en charge par le Responsable du Système Informatique (en cours d'étude).
- Mise à disposition du tableau des financements des opérations SST 2021 du laboratoire de Paris à destination des représentant-es du personnel ? En effet, celui-ci devait être revu et envoyé au Pôle financier. Il sera mis en ligne sur notre réseau dédié CHSCT.
- Vérification du compresseur au L971 indiqué « Sans Objet » dans le tableau des contrôles périodiques alors qu'existant. La RSSE nous a expliqué que le compresseur avait été contrôlé en 2018 et que la périodicité était de 4 ans, donc la prochaine est prévue en 2022. Le tableau a été modifié dans ce sens.

Les tableaux ont été validés par le CHSCT.

3 - Registres SST

- **2020-9 (L59) :** Blessure à la main en ouvrant une fenêtre. Le mécanisme de la fenêtre a été changé. L'agent est toujours en soin et il est bien pris en charge -> **fiche clôturée avec suivi**.
- **2021-2 et 3 (L34) :** Expositions accidentelles aux produits chimiques (Acide sulfurique à 96% et Méthanol). Une fiche amélioration (AML-2021-44) a été créée avec un plan d'actions. Ces fiches ne sont pas clôturées car elles doivent être complétées par l'Administration avec des précisions, notamment sur la santé des personnels.
- **2021-6 (L34) :** Mal de dos suite au transport d'une bonbonne d'azote par les escaliers. **Solidaires** a demandé si une solution avait été trouvée pour éviter le transport manuel par l'escalier de ces bonbonnes, comme un chariot à 3 roues pour escalier. Pour la RE, cette solution n'apparaît pas vraiment idéale car le chariot pourrait être lâché et présenter un danger. Le RSSE de Lille, qui connaît le sujet de l'azote liquide, nous indique qu'il faut éviter trop de chocs car cela pourrait augmenter la pression à l'intérieur provoquant l'expulsion du bouchon (à l'image d'une bouteille de soda). Une solution a été proposée consistant à louer un chariot et de le tester avec une bonbonne vide. Si cette solution est validée, il suffira de le louer en cas de panne d'ascenseur. **La fiche reste donc ouverte en attendant ce test**.
- **2021-7 (L69) :** Inflammation de vapeurs de solvants (THF) lors de l'analyse des plastifiants : la prescription analytique a été rédigée avec notamment les précautions à prendre et le matériel à utiliser (bain marie). Le bec bunsen est toutefois maintenu car il est indispensable pour réaliser d'autres essais du D22 (exemple : test à la lame de cuivre, tests qualitatifs des fibres...) -> **fiche clôturée**.
- **2021-8 (L33) :** Projection d'acide nitrique concentré sur le poignet de l'agent. Le rinçage a permis de limiter les effets et aucune séquelle n'est à déplorer. **Solidaires** a demandé au RSSE si la blouse est à la bonne taille, ce que le RSSE va vérifier, mais également si les blouses étaient resserrées au niveau des poignets (fermeture par bouton pression), ce qui n'est pas le cas. *Ce type de blouse permettrait d'éviter ce genre d'accidents* -> **fiche clôturée**.
- **2021-10 (L75) :** Glissade sur la rampe d'accès au quai de déchargement pour les déchets. Au vu de la réponse de l'administration (« *la chute ayant pu être provoquée* ») **Solidaires** a demandé pourquoi cette réponse était aussi vague. L'agent lui-même n'a pas su confirmer exactement ce qui s'était passé et le RE s'étant rendu sur place n'a rien vu de particulier. La rampe étant en béton strié et non soumise aux intempéries, il n'y a pas vraiment de solution à part le nettoyage régulier si c'était bien un déchet qui a provoqué la chute. L'agent, étant un contractuel ne travaillant plus pour le SCL, a envoyé un certificat de fin de soin -> **fiche clôturée**.
- **2021-11 (L34) :** Coupure avec un béccher. Lors de la sortie du lave-vaisselle, le béccher a glissé des mains de l'agent-e et s'est brisé sur le montant de l'étuve de séchage provoquant une coupure à la main. S'agissant d'une « maladresse » il n'y a pas vraiment de solution à ce problème, des gants seront proposés pour la manipulation de la vaisselle humide. La fiche reste ouverte en attendant un rétablissement complet de la main suite aux séances de kiné.

4 – Situation sanitaire et actualisation du PPS

Il n'y a pas eu ou peu changement au SCL depuis la dernière réunion concernant le nombre de cas positif (19) et le pourcentage de télétravail.

L'évolution de la crise sanitaire amène à modifier le PPS des laboratoires. Les PPS, V6, doivent être mis à jour dans METADOC rapidement par les laboratoires. Les changements majeurs portent sur :

- Diminution progressive du télétravail pour aboutir au 1^{er} septembre au retour à un régime de droit commun si la situation le permet.
- Aération des pièces fermées toutes les heures pendant 5 minutes au lieu de 15 toutes les 3 heures.
- L'organisation d'évènements conviviaux est rétablie mais conditionnée au respect des mesures de prévention. Ils sont recommandés en extérieur et limités à 25 personnes.
- Les réunions en présentiel sont de nouveau autorisées, avec le strict respect des règles sanitaires.

Il est également rappelé que le port du masque reste obligatoire dans les laboratoires à partir du moment où le lieu est partagé.

5 – Examen des documents du processus Préserver

Ces documents ont été vus et validés par le CHSCT :

- PRE.FOR.8 v5 : Suivi des contrôles et opérations périodiques.
- PRE.PRO.10 v5 : Réglementation des contrôles et opérations périodiques.
- PRE.PRO.23 v2 : Les moyens et pratiques en matière de sûreté.
- PRE.PRO.26 v2 : Transport, stockage et étiquetage des matières infectieuses.
- PRE.PRO.X21285 v1 : Substitution d'un produit chimique (*nouvelle prescription*).

L'article Art.4.7.1 v3 « signalement d'une situation à risque » n'a pas été validé. Effectivement un paragraphe doit être modifié pour faciliter sa compréhension. Afin de ne pas attendre le CHSCT de décembre, il sera validé par mail avec les membres du CHSCT.

6 – Examen de l'étude technique sur les gants de protection

L'étude technique du processus Préserver sur les gants de protection à usage unique contre le risque chimique a été présentée au CHSCT et validée.

Elle est disponible sur METADOC : PRE.FOR.3.12.e2.

Solidaires a demandé qu'un point soit fait dans les laboratoires sur l'utilisation effective de différents gants en fonction des domaines et des produits majoritairement utilisés pour le prochain CHSCT. Cette demande a été retenue et sera étudiée lors d'un prochain CHSCT.

7 – Risque sur les champs électromagnétiques

Un bilan sur les contrôles des champs électromagnétiques nous a été présenté.

Le site de La Réunion possède le seul anneau antistatique non conforme. Il est relevé une erreur dans le rapport : la valeur réglementaire utilisée est indiquée à 2 000 V/m (au lieu de 20.000 V/m).

Solidaires a demandé si ce laboratoire avait eu un retour du prestataire, la réponse a été négative.

Le processus Préserver a proposé des mesures sur les modalités de contrôle et d'affichage qui ont été approuvées par le CHSCT. Ces affichages vont donc être réalisés dans les différents laboratoires.

8 – Point sur l'intervention d'ABITUS au laboratoire de Lyon

Les intervenants du cabinet ABITUS se sont joints à la visioconférence pour présenter le retour sur leurs actions portant sur la prévention des RPS au laboratoire de Lyon.

La présentation a été programmée le vendredi 2 juillet pour l'ensemble des agent-es du laboratoire de Lyon car elle n'a pu se faire avant la présentation au CHSCT. Cette présentation très intéressante a duré plus d'1 h 30. Plusieurs thématiques de réflexion ont été proposées par le cabinet ABITUS :

- Soulager la surcharge de travail et sécuriser le travail en équipe avec ajustement des délais, renforts et entraides des équipes, réparation des équipements, réduire les temps d'habilitation...
- Redimensionner les équipes et les moyens selon la surcharge de travail.
- Définir un processus d'alerte avant surcharge.
- **Qualité** : critère, habilitation, procédures -> comment adapter le système qualité et les protocoles aux besoins spécifiques des différents domaines ?
- **Fonctions et périmètres RDOS-RUS** -> clarifier les besoins de coordination et d'arbitrage entre les fonctions titulaires et adjoint-es.
- **Investigations complémentaires dans les domaines D24 et l'unité ressources** qui n'ont pas été ou peu audités.
- Promouvoir et soutenir les échanges entre les personnes des domaines différents (séminaires, temps d'échange dans les espaces communs...).

Le comité de pilotage (chef du SCL, responsable RH, RE, RSSE et MP) a retenu 3 thématiques pour construire un plan d'action dont 2 concernant la **qualité** et les **fonctions** qui pourront être généralisées au SCL. Les autres thèmes pourront être travaillés et discutés au sein de groupes de travail si les collègues le souhaitent.

Un suivi de ces actions sera effectué par le CHSCT.

9 – Point sur le déménagement du laboratoires des Antilles

Le déménagement du laboratoire des Antilles est acté, même si les fissures ne montrent plus d'évolution.

Le SCL (appelé ici le Maître d'Ouvrage) a trouvé une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) et un programme fonctionnel et technique nous a été présenté. Ce document contient une présentation générale de l'opération, les besoins des utilisateurs et des fiches d'espaces.

- La présentation générale reprend les missions du laboratoire, l'objet de l'opération, les conditions générales de fonctionnement (*nombre d'agent, indication du besoin en pièces et de leur agencement...*), les places de stationnement, les plans du site d'accueil du L971.
- Les besoins des utilisateurs reprennent la qualité des matériaux (contrainte, ...), les surfaces (plus exactement le besoin en nombre de pièce), Les exigences techniques (la flexibilité des espaces, la qualité environnementale, le confort acoustique...).
- Les fiches d'espaces reprennent chaque pièce (bureaux des ingénieurs, locale de stockage, vestiaires, salles de travail, ...) avec le type de sol, de peinture, de plafond, l'éclairage, l'électricité/réseau, la plage de température et le mobilier souhaité dans la pièce.

Ce document sera ensuite utilisé pour trouver un maitre d'œuvre qui s'en servira pour faire des propositions d'aménagement et recrutera les entreprises du BTP.

Nous en sommes donc à l'étape de recherche d'une maîtrise d'œuvre.

Solidaires a fait une remarque concernant les bureaux des Ingénieur-es où il était indiqué 1

bureau avec fauteuil et 1 armoire, de prévoir également un autre fauteuil pour les entretiens que peuvent avoir les ingénieur·es avec les Technicien·nes ou des commerciaux si déjà ils ou elles ont un bureau personnel. Le mobilier est à titre indicatif, c'est le SCL qui l'achètera par la suite, mais cela sert à la maîtrise d'œuvre de calculer les espaces nécessaires.

10 – Questions et informations diverses

COP 2020-2022

M. Picart a informé les élu·es que le COP sera, *enfin*, signé le vendredi 2 juillet par les DG à Bercy. Il a réaffirmé son souhait de présenter ce COP aux laboratoires en commençant un tour de France dès la semaine prochaine.

Le CGE (Conseil Général de l'Economie : organisme rattaché à Bercy et composé essentiellement de représentants des Mines) a été missionné pour étudier l'organisation du service, ce qui devrait prendre plusieurs mois... Il n'y aura donc pas d'annonce particulière avant l'année prochaine.

Point d'information sur le plan QVT au laboratoire de Lille

Ce point avait été demandé par les OS en amont de ce CHSCT. L'UD a indiqué ne pas l'avoir mis à l'ordre du jour car il n'y a pas encore de nouvelle information à communiquer. Des formations vont avoir lieu en Juillet et un point sera fait au CHSCT de Décembre.

Solidaires a demandé où en était la nomination du RUR du laboratoire de Strasbourg

Réponse : beaucoup de candidatures ont été reçues, dont beaucoup d'internes, et les entretiens sont aujourd'hui terminés. L'UD est en cours de réflexion sur les conséquences de telle ou telle nomination sur la suite. M. Picart n'a pas donné de date, juste « au plus vite », mais il n'y aura sans doute pas d'annonces avant 2 semaines minimum.

Une question a été posée concernant l'affectation en microbiologie d'une Technicienne à Montpellier. L'UD a répondu que la demande de mutation a été réalisée sur les 2 spécialités, biologie et chimie. L'affectation sera donc du ressort du RE du laboratoire selon les besoins effectifs à la date de la mutation.

Enfin, à plusieurs reprises lors de ce CHSCT, M. Picart a indiqué avoir dit aux deux Directions Générales que le SCL ne fera pas plus que ce qu'il peut faire avec les moyens qui lui sont donnés...

Vos élus SOLIDAIRES en CHSCT

Cédric Delattre : cedric.delattre@scl.finances.gouv.fr
Ingrid Marchal : ingrid.marchal@scl.finances.gouv.fr
Christine Roux : christine.roux@scl.finances.gouv.fr
Gwendoline Lutz : gwendoline.lutz@scl.finances.gouv.fr